

Compte rendu

Conseil Municipal du 15 avril 2021

- 1) Impôts locaux
- 2) Redevance pour l'Occupation du Domaine Public (RODP)
- 3) Taxe de séjour
- 4) Compte de Gestion et Compte Administratif 2020
- 5) Budget 2021
- 6) Demande de subvention DETR 2021

* * * *

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le public ne peut pas être accueilli, il est proposé de tenir la séance à huis clos. A l'unanimité.

Impôts locaux

L'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2021 les taux de la taxe foncière bâti et non bâti. Il est précisé que faisant suite à la nouvelle loi des finances le taux du foncier bâti communal (17.41 %) s'additionne au taux départemental à savoir 20.10 %.

FB : 17.41 % + 20.10 % = **37.51 %**

FNB : **84.00 %**

Redevance pour l'Occupation du Domaine Public (RODP)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une redevance pour l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunication donne lieu à un versement. Par conséquent, cette redevance annuelle sera demandée avec un arriéré de 2017 à 2020. A l'unanimité.

Taxe de séjour

Le Conseil décide de recouvrir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel et de la percevoir du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus :

- ☐ Palaces : 2,50 € par personne et par nuitée,
- ☐ Meublés de tourisme, hôtel, résidences 5 étoiles : 0,95 € par personne et par nuitée
- ☐ Meublés de tourisme 4 étoiles : 0,85 € par personne et par nuitée
- ☐ Meublés de tourisme 3 étoiles : 0,75 € par personne et par nuitée
- ☐ Meublés de tourisme 2 étoiles : 0,60 € par personne et par nuitée

- ☐ Meublés de tourisme 1 étoile : 0,50 € par personne et par nuitée
- ☐ Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5 étoiles : 0,40 € par personne et par nuitée
- ☐ Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles : 0,20 € par personne et par nuitée
- ☐ Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air : 3 %

Compte de Gestion et Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2020 pour la commune et le café communal.

Par 10 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide d'adopter les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs.

Budget 2021

Le Conseil Municipal approuve le budget 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

↳ 438 636.93 € en ce qui concerne la commune, par 10 voix pour et 1 abstention.

↳ 39 073.72 € en ce qui concerne le café communal, à l'unanimité.

Demande de subvention DETR 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'attribution de la DETR 2021 pour l'opération « Rénovation d'un appartement communal situé au 1^{er} étage de la mairie – aile droite » la plus élevée possible pour un montant total des travaux qui s'élève à 71 424.36 € HT.

Fait à **MONTFERRER** le 16 avril 2021

Le Maire



Jean-Marie GOURGUES

